
Nombre de membres

Séance du 23 mars 2021

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoquée le 23 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Bertrand BOUYSSIE, Maire

Présents : 14

Votants: 15

Sont présents: Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Jean-Claude DEVAL, Stéphane BOUSQUET, Patrice AUSSAGUES, Alexis BONLEUX, Emilie CARCENAC, Pierre-Eric DEHAYE, Michel GAYRAUD, Emmanuelle LENTO, Laurent NUNES, Denis SABO, Bruno SENRA, André VAISSIERE

Représentés: Marielle BOVE par Bertrand BOUYSSIE

Secrétaire de séance: Patrice AUSSAGUES

Le compte rendu de la séance du 9 février 2021 est adopté.

Délibérations du conseil :

Vote du compte de gestion - busque (DE 2021 003)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif - busque (DE 2021 004)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE, Maire

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		89 728.78		72 783.97		162 512.75
Opérations exercice	211 594.88	245 110.06	381 050.75	408 781.99	592 645.63	653 892.05
Total	211 594.88	334 838.84	381 050.75	481 565.96	592 645.63	816 404.80
Résultat de clôture		123 243.96		100 515.21		223 759.17
Restes à réaliser	27 140.43				27 140.43	
Total cumulé	27 140.43	123 243.96		100 515.21	27 140.43	223 759.17
Résultat définitif		96 103.53		100 515.21		196 618.74

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - busque (DE 2021 005)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 100 515.21

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	72 783.97
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	45 355.67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	27 731.24
Résultat cumulé au 31/12/2020	100 515.21
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	100 515.21
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	100 515.21
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Participation aux travaux de busage d'un fossé chemin de Combelle

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que des travaux de busage d'un fossé ,au chemin de Combelle, ont été effectués pour un montant de 2 304.00 euros. Lors de ces travaux, le busage de l'entrée d'une administrée a été effectué.

En contrepartie, le Maire propose que l'administrée participe aux travaux pour un montant de 500 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer à 500 euros la participation de l'administrée aux travaux de busage de son entrée.

Participation aux frais d'électricité et d'eau de Artistik'Barber Truck

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 1er février 2021, Madame Dorine IBOS, gérante de l'enseigne Artistik'Barber Truck est autorisée à occuper le domaine public tous les jeudis. Pour son activité, Monsieur le Maire l'a autorisé à utiliser l'électricité et l'eau de la salle communale.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de fixer une participation aux frais de 10 euros par journée de présence .

Cette participation sera facturée à la fin de chaque mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de fixer à 10 euros par jour de présence la participation aux frais d'électricité et d'eau
- de facturer à chaque fin de mois cette participation

Avis sur la méthanisation de biodéchets agricole et agro-industriels présentée par la société CAP VERT BIO ENERGIE EXPLOITATION 18 (CVBEE18)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande présentée par la société CAP VERT BIO ENERGIE EXPLOITATION 18 (CVBEE18), représentée par M. Laurent LARPIN et dont le siège social est situé 7 rue de la Paix Marcel Paul - 13001 MARSEILLE, relative à l'enregistrement d'une unité de méthanisation de biodéchets agricole et agro-industriels sur les communes de Labessière-Candeil et Montdragon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne un avis défavorable à cette demande.

Points divers abordés :

Monsieur Sabo Denis :

- Chèvres en liberté sur des terrains de la commune de Graulhet mais limitrophes à la commune de Busque, qui causent des dégâts dans les cultures
- Calvaire à remettre en état dans le hameau des Condats

Monsieur Vaissière André :

- Eclairage intérieur de l'église à modifier

Monsieur Bonleux Alexis :

- Vitesse excessive sur la D10 – Route de la Courbe : voir si possibilité de limiter la circulation à 70 kms au niveau des maisons d'habitation

Monsieur le Maire :

- Mise en place de la fibre : des tests sur les câblages sont en cours.
- Compétence scolaire et fiscalité